

## LA FUSION DES CORPS D'INGENIEURS ET LA FORMATION

Le processus de fusion des corps des Ingénieurs des Travaux Publics de l'Etat, des Ingénieurs de l'Agriculture et de l'Environnement, des Ingénieurs des Travaux de la Météorologie et des Ingénieurs des Travaux Géographiques et Cartographiques de l'Etat a débuté le 27 janvier 2011. Il est piloté par le ministère chargé de l'environnement (MEEDDTL), avec le ministère chargé de l'agriculture (MAAPRAT) et les deux établissements publics : Météo-France et l'Institut Géographique National.

Pour le MEEDDTL « l'enjeu principal est d'arriver à constituer ... un vivier ...pour répondre aux enjeux, notamment de développement durable... »

- Mais le problème n'est pas statutaire. Il vient des effectifs contraints ; il ne peut pas y avoir de mobilité vers un ministère, ou un établissement public, qui a atteint son plafond d'emploi ! Pour le SNUPFEN-Solidaires l'enjeu principal est de disposer des effectifs nécessaires à l'accomplissement des missions, la fusion des corps n'y répond pas !

Pour le MAAPRAT « le pari ... c'est de réussir le regroupement de tous ces ingénieurs en confortant leurs compétences ... »

- mais comment peut-on garder nos compétences scientifiques et techniques sans une formation spécifique, tant initiale que continue,
- pour le SNUPFEN-Solidaires, l'exemple de la fusion des corps A+ (IPC et IGRF) est un exemple à ne pas suivre : dans un corps où la formation initiale est commune, la spécialisation possible est réduite et ne permet pas de disposer au sein de chaque entité du bon nombre de spécialistes. Pourtant c'est le même schéma qui est pris.
- le recrutement des différentes spécialités est déjà défaillant dans le corps des IAE : il n'y a eu aucun recrutement d'ingénieur forestier fonctionnaire en 2010, pas plus que d'ingénieur des travaux ruraux. La fusion des corps n'assure en rien un recrutement à la hauteur des besoins de chaque entité.
- on voit bien d'ailleurs que dans le cadre de la REATE (réforme de l'administration territoriale de l'Etat), c'est la mobilité forcée qui est confortée avec l'émergence d'un corps généraliste à vocation d'encadrement, mais certainement pas la mobilité voulue et la présence de spécialistes
- le SNUPFEN-Solidaires voit dans cette fuite en avant vers l'inconnu (de la fusion) la perte totale d'identité comme de compétence pour les ingénieurs.

A l'ONF, cette perte d'identité et de compétence a commencé depuis déjà longtemps. Elle s'est amplifiée avec le PPO de 2002 qui a eu pour corolaire de cantonner un grand nombre d'ingénieurs forestiers dans des rôles où la technique forestière n'avait plus grand-chose à voir.

En s'éloignant du terrain on perd sa légitimité, mais si, tous, nous le voulons, nous pouvons inverser la vapeur. Les intersyndicales, celle de l'ONF et celle qui s'est créée contre ce projet de fusion et de formation commune montrent le chemin à suivre. Si le SNUPFEN-Solidaires joue un rôle moteur dans la première, il est également représenté dans la seconde par le SPASMET-Solidaires.

Voici le dernier communiqué de l'Intersyndicale :



Communiqué commun

aux Ingénieurs des Travaux Publics de l'Etat, aux Ingénieurs de l'Agriculture et de l'Environnement, aux Ingénieurs des Travaux de la Météorologie et aux Ingénieurs des Travaux Géographiques et Cartographiques de l'Etat

La RGPP dans son volet purement budgétaire ne doit pas être le seul justificatif d'un projet de fusion des corps d'ingénieurs techniques de l'Etat.

La constante évolution des missions et des métiers portés par les ingénieurs techniques de l'Etat n'est jamais prise en compte de manière constructive par l'administration.

**Nos revendications statutaires, de carrières et de mobilité choisie ne seront pas satisfaites par la fusion des corps d'ingénieurs, la mise en place de la PFR et la création d'un GRAF !**

**L'administration doit apporter des réponses concrètes aux légitimes revendications statutaires et de déroulement de carrières pour lesquelles nous sommes sans réponses depuis trop longtemps.**

La capacité d'expertise, d'analyse, et opérationnelle de l'Etat, avec ses établissements publics est intimement liée à la présence d'un nombre important d'ingénieurs aux côtés des autres agents et à la diversité de nos métiers et de nos formations initiales. C'est pourquoi nous exigeons **le maintien et la poursuite des recrutements d'élèves ingénieurs fonctionnaires de l'Etat** au sein des écoles d'ingénieurs ainsi que le maintien des diplômes de niveau master.

Il en va de la crédibilité de la mise en œuvre des politiques publiques de l'Etat qui sont au service de nos concitoyens.

**A l'instar de nos collègues des DDI du Lot et de l'Hérault, mobilisés en intersyndicale et en inter-corps pour faire entendre leurs revendications, nous vous invitons, au sein de vos structures, à vous mobiliser** sur l'avenir de vos métiers et leur évolution, sur l'avenir du service public et sur les suites qui doivent être données à notre mouvement de refus du projet actuel de fusion porté par les ministères.

**Rien n'est joué d'avance : notre avenir est entre nos mains.  
Il est temps de réagir et d'agir !**